

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 06 avril 2023

Date de la convocation
31 mars 2023

Date de la séance
06 avril 2023

N°2023_04_04

Taux de fiscalité directe locale

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE, Damien GOULARD, Audrey POTAUFEUX

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDÉRANT la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,63 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 11,86 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,09 %

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_04-DE

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_04-DE